

**MAGNETTE** (*Charles*), Avocat, membre de la chambre des représentants et du sénat, président du Sénat (Virton, 3.2.1863 — Liège, 18.10.1937). Fils d'un conseiller à la Cour d'appel de Liège.

Après ses études moyennes à l'Athénée de Liège, il obtint en 1885 à l'Université de cette ville le diplôme de docteur en droit. Il fréquenta ensuite les universités de Paris, Berlin, et Lausanne. Avocat à la cour d'appel, écrivain et journaliste, il fut un des collaborateurs de Max Waller dans la fondation de la *Jeune Belgique*.

Il fut élu comme représentant radical pour l'arrondissement de Liège à la Chambre le 21 octobre 1894, y siégea jusqu'en mai 1900 et devint dans la suite sénateur et président de la Haute Assemblée (13 novembre 1928).

En matière coloniale, il était parmi les sceptiques sur l'opportunité pour l'État belge de s'intéresser financièrement aux travaux du chemin de fer du Congo. En séance de la Chambre le 21 mai 1897, il posait au gouvernement cette question :

« Les journaux coloniaux annoncent que les » travaux du chemin de fer du Congo sont pou- » sés avec la plus grande vigueur à coups de » primes ; le gouvernement a-t-il tous ses apai- » sements quant à la bonne et normale exécution » de ces travaux ? Quels rapports a fournis à » ce sujet le commissaire technique que le gou- » vernement en 1896, a promis d'envoyer au » Congo pour suivre la construction de la ligne » et fournir régulièrement des renseignements » sur l'état d'avancement des travaux ? Ces » rapports présentent-ils toute garantie ? »

A la séance du 25 mai, le ministre des Finances, M. de Smet de Naeyer, répondit que le gouvernement avait toutes garanties, deux hautes personnalités qualifiées envoyées sur place, le commandant Cabra et le colonel français Klobb, ayant fourni des rapports tout à fait rassurants, appuyés par les conclusions favorables de M. Eug. Fichet, particulièrement compétent en la matière.

En séance du 4 avril 1906, au Sénat, Magnette interpellait le gouvernement au sujet des officiers détachés à l'Institut cartographique militaire, dont un grand nombre passaient au service de l'É. I. C. Le ministre de la Guerre, le général Cousebant d'Alkemade, lui répondit en expliquant cette mesure qui n'avait rien d'illégal.

En 1908, dans la discussion de la reprise au Sénat, Magnette se montra encore adversaire de toute politique congolaise (voir *Le Congo*, discours au Sénat, Gordinne, Liège, 1908, 48 p.).

6 février 1953.

[J. J.]

Marthe Coosemans.

*Mouv. géog.*, 1897, p. 255 ; 1906, p. 179. — Livraux et Henry, *La Chambre Belge*, Collection nationale, Schepens, Brux., 1898, p. 366. — Van Ermengen et Pulings, *Le Parlement belge en 1930*, Krijn, Brux., 1930, p. 182. — A. Van Iseghem, *Les Étapes de l'annexion du Congo*, Brux., 1932, p. 100. — Fr.

Masoin, *Hist. de l'É. I. C.*, Namur, 1913, t. 1, p. 377. — R. Cornet, *La Bataille du Rail*, Cuypers, Brux., 1947, p. 333. — *Arch. contemp. Syst. Keessing*, Brux., 2684 A.